



filodot

Les enjeux du rendez-vous de Lille le 22 mai ?

Une négociation nationale pour les quotidiens du groupe Hersant, leur pérennité et leurs emplois.

1. L'incendie s'étend de Paris Normandie à tout le groupe GHM. La responsabilité de Philippe Hersant est totale !

Paris Normandie a survécu à Sarkozy, la presse havraise aussi. Les lundis de Paris-Normandie ont réussi.

Mais entre-temps, Philippe Hersant continue de jouer le blocage : c'est désormais le pôle Champagne Ardennes Picardie du groupe GHM qui est visé (L'Union de Reims, Est Eclair, Libération Champagne, etc.), et derrière lui Nice-Matin et La Provence.

D'où vient le blocage ? Philippe Hersant a emprunté aux banques (16, paraît-il...) qui l'ont aidé à constituer son empire... suisse ! Maintenant que les journaux de métropole et d'outre-mer ne l'intéressent plus, Hersant voudrait payer ses dettes aux banques par les destructions massives d'emplois.

Il prétend, par-dessus le marché, imposer des pseudo-négociations par entreprise sur l'unique sujet du nombre de licenciements ! Et il ne serait responsable de rien ?

2. Le tribunal de commerce est bien trop petit ! Levons l'hypothèque du 21 juin !

Le tribunal de commerce du Havre s'est déclaré compétent pour régler le sort d'un groupe de presse entier, croyant liquider vite fait le sort de 3 ou 4 journaux quotidiens de la région normande. Et d'ici au 21 juin, encore...

Mais il est bien trop petit ! Et de quelle légitimité dispose-t-il ?

Le tandem Ellie Huertas, anciens du groupe Hersant, Jean-Charles Bourdier (en duo paraît-il avec Michel Lépinay, actuel PDG de la SNPEI...) ne sont pas de taille à intervenir dans la réaction en chaîne que Hersant a déclenchée : il prétend à un partenariat avec Rossel, lequel envisageait il y a peu un partenariat avec Centre-France – La Montagne.

Ces affaires se sont traitées dans les bureaux de Bercy, sous l'égide de l'ancien gouvernement. Qu'est-ce que le tribunal de commerce vient faire dans cette galère ? C'est bien sous l'égide du gouvernement que le sort des journaux doit être envisagé. Pas au déballage du tribunal arbitral des petits commerçants...

Desserrons l'étau de l'échéance du 21 juin !

3. La Voix du Nord est engagée, avec le groupe Rossel : Imposons de véritables négociations !

Le groupe Rossel (Pays-Bas, Belgique, France) a exposé dans tous les titres du groupe Hersant son intérêt. Mais il prétend passer d'abord par la case « licenciements », puis imposer une restructuration générale. Les salariés paieraient deux fois :

- Une fois pour les dettes de Hersant aux banques :
- Une seconde fois pour l'entrée de Rossel au moindre frais.

Voilà pourquoi nous allons à Lille le 22 mai : pour négocier avec le repreneur - ou partenaire - du groupe GHM sur une base sérieuse :

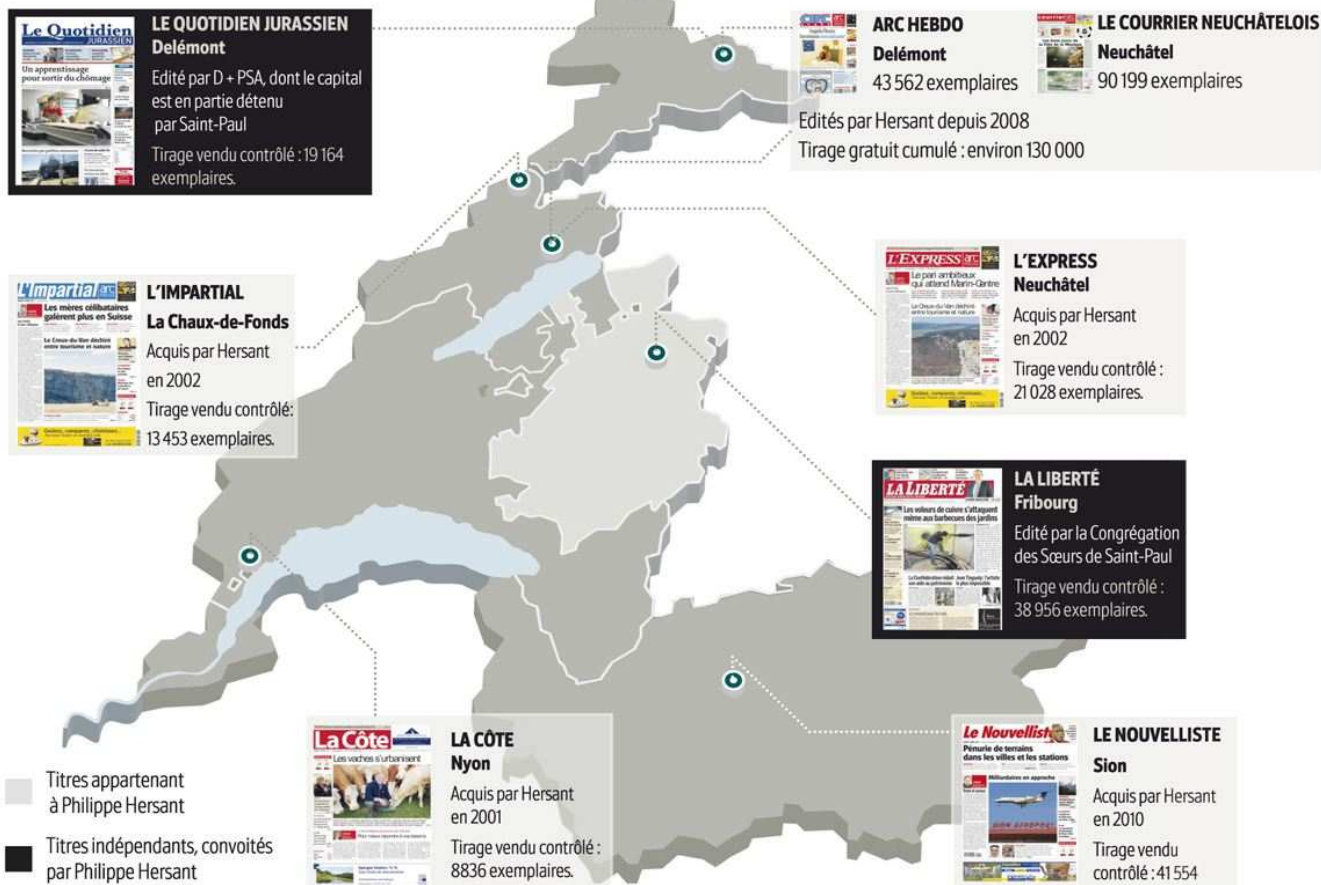
- plan de développement de l'information sur tous supports ;
- pérennité et soutien aux titres existants ;
- maintien des emplois et plan de qualification professionnelle.
- Levée de l'hypothèque du 21 juin et des mises en redressement judiciaire.

Des centaines d'emplois sont en jeu, et au-delà, le traitement de l'emploi et des titres de presse d'information générale dans toute la PQR ! La méthode du licenciement brutal doit être mise en échec. L'accord GPEC doit s'appliquer. La négociation doit reprendre ses droits.

A Lille le 22 mai, on revendiquera tout ça, tous ensemble

Voilà ce que Hersant a fait de l'argent emprunté aux banques : un empire en Suisse ! Et ça serait aux salariés de payer ?

QUI SONT LES PROCHAINES CIBLES DE PHILIPPE HERSANT



FILPAC-CGT : Case 426 – 263, rue de Paris – 93514 Montreuil cedex
Tél. : 01 48 18 80 24 – Fax : 01 48 51 99 07 filpac@filpac-cgt.fr –
www.filpac-cgt.fr